



Flash info pour les IEN ET EG et les IEN IO :  
Revalorisation significative de l'ICA

L'indemnité de charge administrative est augmentée et prendra effet à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2009**.

Une augmentation moyenne de l'ICA de 20 % basée sur

- § la modulation de l'indemnité de charge administrative (ICA)
- § la revalorisation de l'ICA avec un taux de plancher fixé à 8000 €, un taux moyen à 9 750 € et un taux plafond accessible au maximum de 15 % des effectifs fixé à 11 000 €

Le SIEN est un syndicat qui agit avec efficacité, qui sait négocier en temps et en heure même en cette période de crise et de restrictions budgétaires.